

**Objet : ARRETE PORTANT SUR LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE
GRADE
Année 2025**

**CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE de Rédacteur principal de 1^{ère} classe**

Le Président du CIAS de la Communauté d'Agglomération ARLYSÈRE,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des REDACTEURS TERRITORIAUX,

Vu la délibération n°19 du 19 décembre 2019 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n°2021-470 en date du 19 avril 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade de Rédacteur principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2025.

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Date d'effet
Mme MASSINI Delphine	rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	rédacteur principal de 1 ^{ère} classe par ancienneté	1	01/07/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

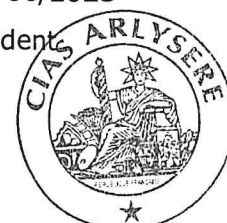
Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Article 2 : La Directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Téléréours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Albertville, le 06/06/2025

Par délégation du Président
François GAUDIN
Vice-Président



**Objet : ARRETE PORTANT SUR LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE
GRADE
Année 2025**

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe**

Le Président du CIAS de la Communauté d'Agglomération ARLYSERE,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des
ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX,

Vu la délibération n°19 du 19 décembre 2019 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n°2021-470 en date du 19 avril 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025.

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Date d'effet
Mme BRAISAZ Aurélie	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe par ancienneté	1	01/07/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
3	0	3

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Article 2 : La Directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Albertville, le 06/06/2025

Par délégation du Président
François GAUDIN
Vice-Président



**Objet : ARRETE PORTANT SUR LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE
GRADE
Année 2025**

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe**

Le Président du CIAS de la Communauté d'Agglomération ARLYSÈRE,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX,

Vu la délibération n°19 du 19 décembre 2019 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n°2021-470 en date du 19 avril 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit pour l'année 2025.

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Date d'effet
Mme BRUN Valérie	adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe par ancienneté	1	01/07/2025
Mme FILLEUL Cécile	adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe par ancienneté	2	01/07/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

Article 2 : La Directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Albertville, le 06/06/2025.

Par délégation du Président
François GAUDIN
Vice-Président



**Objet : ARRETE PORTANT SUR LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE
GRADE
Année 2025**

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION
pour l'accès au GRADE d'Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe**

Le Président du CIAS de la Communauté d'Agglomération ARLYSÈRE,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION,

Vu la délibération n°19 du 19 décembre 2019 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n°2021-470 en date du 19 avril 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025.

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Date d'effet
Mme COHENDET Mélissa	adjoint territorial d'animation	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe par ancienneté	1	01/07/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
3	0	3

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Article 2 : La Directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Albertville, le 06/06/2025

Par délégation du Président
François GAUDIN
Vice-Président



**Objet : ARRETE PORTANT SUR LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE
GRADE
Année 2025**

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION
pour l'accès au GRADE d'Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe**

Le Président du CIAS de la Communauté d'Agglomération ARLYSÈRE,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION,

Vu la délibération n°19 du 19 décembre 2019 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n°2021-470 en date du 19 avril 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025.

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Date d'effet
Mme FRANCISCO Maryline	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe par ancienneté	1	01/07/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Article 2 : La Directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Albertville, le 06/06/2025

Par délégation du Président
François GAUDIN
Vice-Président



**Objet : ARRETE PORTANT SUR LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE
GRADE
Année 2025**

**CADRE D'EMPLOIS des AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'Agent social principal de 2ème classe**

Le Président du CIAS de la Communauté d'Agglomération ARLYSÈRE,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX,

Vu la délibération n°19 du 19 décembre 2019 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n°2021-470 en date du 19 avril 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Agent social principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025.

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Date d'effet
Mme AUGER Claire	agent social	agent social principal de 2ème classe par ancienneté	1	01/07/2025
Mme MICHEL Bénédicte	agent social	agent social principal de 2ème classe par ancienneté	2	01/07/2025
Mme FANTAZI Yasmina	agent social	agent social principal de 2ème classe par ancienneté	3	01/08/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
10	1	9

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
3	0	3

Article 2 : La Directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Albertville, le 06/06/2025

Par délégation du Président
François GAUDIN
Vice-Président



**Objet : ARRETE PORTANT SUR LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE
GRADE
Année 2025**

**CADRE D'EMPLOIS des AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'Agent social principal de 1ère classe**

Le Président du CIAS de la Communauté d'Agglomération ARLYSÈRE,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX,

Vu la délibération n°19 du 19 décembre 2019 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n°2021-470 en date du 19 avril 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Agent social principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025.

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Date d'effet
<i>Mme VERILLON Virginie</i>	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe par ancienneté	1	01/07/2025
<i>Mme ESPOSITO Paola</i>	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe par ancienneté	2	01/07/2025
<i>Mme CHEVALLIER Christelle</i>	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe par ancienneté	3	01/07/2025
<i>Mme PERRIN Nathalie</i>	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe par ancienneté	4	01/07/2025
<i>Mme MARIN Anaïs</i>	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe par ancienneté	5	01/07/2025
<i>Mme MUGNIER-BAJAT Tiphanie</i>	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe par ancienneté	6	01/07/2025
<i>Mme VARRIALE Fernande</i>	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe par ancienneté	7	01/07/2025
<i>Mme COVITA BAPTISTA Maria Luisa</i>	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe par ancienneté	8	01/07/2025
<i>Mme MARQUES MATIAS Maria De Lurdes</i>	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe par ancienneté	9	01/07/2025
<i>Mme METRAUX Sylvie</i>	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe par ancienneté	10	01/07/2025
<i>Mme PERRIERE Corinne</i>	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe par ancienneté	11	01/07/2025

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Date d'effet
Mme PONTET Nadine	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe par ancienneté	12	01/07/2025
Mme ROTHE Marie-Hélène	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe par ancienneté	13	01/07/2025
Mme SALLET Sandrine	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe par ancienneté	14	01/07/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
19	0	19

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

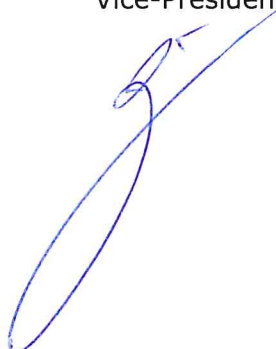
Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
14	0	14

Article 2 : La Directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Albertville, le 06/06/2025

Par délégation du Président
François GAUDIN
Vice-Président




**Objet : ARRETE PORTANT SUR LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE
GRADE**

Année 2025

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'Adjoint technique territorial principal de 1ère classe**

Le Président du CIAS de la Communauté d'Agglomération ARLYSERE,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX,

Vu la délibération n°19 du 19 décembre 2019 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n°2021-470 en date du 19 avril 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique territorial principal de 1ère classe est fixé comme suit pour l'année 2025.

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Date d'effet
Mme RUFFIER- USANNAZ Valérie	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe par ancienneté	1	01/07/2025
Mme DEGLISE FAVRE Véronique	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe par ancienneté	2	01/07/2025
Mme BALLESTER Muriel	adjoint technique territorial principal de 2ème classe	adjoint technique territorial principal de 1ère classe par ancienneté	3	01/07/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
3	0	3

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
3	0	3

Article 2 : La Directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Albertville, le 06/06/2025

Par délégation du Président
François GAUDIN
Vice-Président



**Objet : ARRETE PORTANT SUR LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE
GRADE
Année 2025**

**CADRE D'EMPLOIS des AIDES-SOIGNANTS TERRITORIAUX
pour l'accès au GRADE d'Aide-soignant territorial de classe supérieure**

Le Président du CIAS de la Communauté d'Agglomération ARLYSÈRE,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2021-1881 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des AIDES-SOIGNANTS TERRITORIAUX,

Vu la délibération n°19 du 19 décembre 2019 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n°2021-470 en date du 19 avril 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Aide-soignant territorial de classe supérieure est fixé comme suit pour l'année 2025.

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Date d'effet
Mme BERNARDI-GRA Marion	aide-soignant territorial de classe normale	aide-soignant territorial de classe supérieure par ancienneté	1	01/07/2025
Mme DELCOURT Céline	aide-soignant territorial de classe normale	aide-soignant territorial de classe supérieure par ancienneté	2	01/07/2025
Mme FONTANET Sandrine	aide-soignant territorial de classe normale	aide-soignant territorial de classe supérieure par ancienneté	3	01/07/2025
Mme HERNANDEZ Karine	aide-soignant territorial de classe normale	aide-soignant territorial de classe supérieure par ancienneté	4	01/07/2025
Mme PERRIER- PERRERY Jessica	aide-soignant territorial de classe normale	aide-soignant territorial de classe supérieure par ancienneté	5	01/07/2025
Mme MOURREAU Laurence	aide-soignant territorial de classe normale	aide-soignant territorial de classe supérieure par ancienneté	6	01/07/2025
Mme TAS Deniz	aide-soignant territorial de classe normale	aide-soignant territorial de classe supérieure par ancienneté	7	01/07/2025
Mme DA CRUZ NEVES Christine	aide-soignant territorial de classe normale	aide-soignant territorial de classe supérieure par ancienneté	8	01/08/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
16	0	16

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
8	0	8

Article 2 : La Directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Albertville, le 06/06/2025

Par délégation du Président
François GAUDIN
Vice-Président

